

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 07/04/2011**

L'an deux mille onze,  
Le SEPT AVRIL deux mille onze à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 30/03/2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

**Etaient présents** : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme BLOT Laura, M. PIERRARD Didier, M. CABART Jean-Claude, M. EL KHIDER Mustapha

**Absents** : Mme SAINT - PIERRE Valérie

**Absents excusés** :

**Pouvoirs** :

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 11/04/2011

**OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (suite à la démission de deux Conseillers Municipaux, membres suppléants de la CAO).**  
**N°1136**

Vu les articles 22 et 23 du code des Marchés publics qui fixent la composition des commissions d'appel d'offres, ainsi que le mode de scrutin.

**Considérant** la démission de 2 conseillers municipaux respectivement Mme DRALET Sophie en date du 17/01/2011 et M. DA SILVA José le 22/03/2011, membres suppléants de la Commission d'appel d'offre élus par le Conseil Municipal par délibération n° 08/35 en date du 31/03/2008.

**Considérant** que la démission de membres suppléants de la CAO n'entraîne pas de renouvellement intégral de la Commission dès lors que les membres titulaires conservent leur siège.

**Considérant** que la commission est notamment composée en ce qui concerne les communes de moins de 3 500 habitants, du maire (ou de son représentant) et de 3 membres titulaires (et 3 suppléants sur la même liste) élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est ensuite procédé à l'élection des 2 membres suppléants démissionnaires de cette commission.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur du papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 16

Bulletins nuls à déduire :

Suffrages exprimés : 16

Quotient électoral :  $16/3 = 5$

**A l'unanimité, ont été élus :**

**- Alain FRERSON qui remplace Mme DRALET Sophie, suppléante démissionnaire.**

**- Denise GUERIN qui remplace M. DA SILVA José suppléant démissionnaire.**

La CAO se compose comme suit :

**Ont obtenu :SEIZE VOIX (16)**

JEANNOT Christophe Titulaire -	FRERSON Alain
CABART Jean Claude Titulaire -	BLOT Laura Suppléante
SERGEANT Jean Marie Titulaire -	GUERIN Denise

Ont été proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue :

JEANNOT Christophe Titulaire -	FRERSON Alain
CABART Jean Claude Titulaire -	BLOT Laura Suppléante
SERGEANT Jean Marie Titulaire -	GUERIN Denise

Fait à Pargny sur Saulx,  
Le Maire,  
Roland LECLERE